

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

JEUDI 27 JANVIER 2022

Date de convocation :
20/01/2022

Affichée le : 20/01/2022

Transmis au contrôle de
légalité le

Date de publication :

Nombre de membres :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 9

L'an deux mille vingt-et-un le jeudi deux décembre à 18 heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Canteloup, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Sophie de GIBON, Maire

Etaient présents : Mme de MICHIEL, Mr GENEST, Mme BATAILLE, Mr LEJEUNE, Mr GILLET, M. PIERRE

Etaient absents : Mme MARTIN (pouvoir à Mme de MICHIEL), Mme JEANNE (pouvoir à Mme de GIBON), M. VIEL

A été élu secrétaire de séance : M. Paul GENEST

COMPTE-RENDU du 2 décembre 2021

Approuvé à l'unanimité.

Ouverture de crédits 2022

Mme le Maire informe le Conseil Municipal, que la section investissement 2022 doit faire l'objet d'une ouverture crédits.

Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire sur autorisation du conseil municipal, peut mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit à hauteur de 14 291.80 € au chapitre 21 et 16 804.28 € au chapitre 23.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

- Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.

Changement de statuts SIAEP Argences – Clos Morant

Mme le Maire informe le conseil municipal que le Comité syndical en date 15 décembre dernier a délibéré sur la modification des statuts du Syndicat, portant sur la dénomination du Syndicat et la composition de son organe délibérant.

Le conseil municipal approuve la modification des statuts, à l'unanimité, à savoir :

- le changement de dénomination : à compter du 1^{er} avril 2022, le syndicat mixte prend le nom de « Eau en Val ès dunes »
- la rédaction de l'article 4
- la substitution de « commune historique » par « membre » dans l'article 6
- la modification de l'article 7

Convention avec Caen la mer et la fourrière animale

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention avec la Communauté urbaine Caen la mer ayant pour objet les chiens et chats errants, ainsi que les chiens et chats dangereux.

Considérant qu'il est nécessaire d'éviter la divagation des animaux,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer la nouvelle convention avec la fourrière animale de Caen la mer, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Son coût est fixé à 0.84 € par habitant

Cheminement piéton

Comme cela a été évoqué précédemment, l'idée de créer un cheminement piéton depuis la rue Roger Ledemeney jusqu'à l'école se précise.

Il convient donc de délibérer pour réaliser les études nécessaires afin d'aboutir à un projet chiffré et demander les subventions.

Il s'agira de permettre aux piétons de circuler en toute sécurité.

- Après en avoir délibéré le conseil accepte à l'unanimité des membres présents.
- Autorise Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Avenant n° 1 à la convention du SIMAU

Vu la convention conclue le 29/04/2021 entre la Communauté de communes et les Communes régissant les modalités de fonctionnement du SIMAU

Vu la délibération n° 2021-89 de la Communauté de Communes en date du 29/04/2021,

Vu les délibérations des communes de : Argences en date du 17/05/2021, Banneville-la-Campagne en date du 17/05/2021, Bellengreville en date du 28/05/2021, Cagny en date du 11/05/2021, Canteloup en date du 27/05/2021, Cesny- aux- Vignes en date du 01/06/2021, Cléville en date du 24/06/2021, Condé-sur-Ifs en date du 01/06/2021, Emiéville en date du 09/06/2021, Frénouville en date du 31/05/2021, Janville en date du 17/05/2021, Moulthicheboville en date du 17/05/2021, Ouézy en date du 31/05/2021, Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger en date du 25/05/2021, Saint-Pair en date du 01/06/2021, Saint-Pierre-du-Jonquet en date du 07/06/2021, Valambray en date du 27/05/2021 et Vimont en date du 17/05/2021,

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de communes met à disposition de l'ensemble de ses communes adhérentes au SIMAU un téléservice mutualisé en matière d'urbanisme, dénommé « Guichet Unique ». Cette offre numérique de téléservice mutualisé doit permettre de faciliter le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner pour les habitants et pour les professionnels (notaires, géomètres, promoteurs, etc.).

Cet avenant n°1 a pour objet de fixer les conditions générales d'utilisation (CGU) du « Guichet Unique » ci-annexées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ☞ accepte les conditions générales d'utilisation (CGU) du téléservice dénommé « Guichet Unique » ;
- ☞ autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention du 29/04/2021 de fonctionnement
- ☞ du SIMAU.

Débat sur la protection sociale complémentaire

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le conseil municipal prend acte des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 su 17 février 2021), donne son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par le Centre de Gestion afin de connaître les intentions et souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales complémentaires.

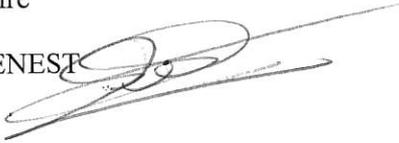
QUESTIONS DIVERSES

- Commissions de la CDC : il est demandé aux conseillers municipaux de prévenir de leur absence ou de leur présence à ces réunions et d'en faire un compte-rendu lors des réunions de conseil municipal.
De plus, tous les conseillers municipaux semblent recevoir les comptes-rendus de réunion du conseil communautaire.
- Les travaux du SDEC initialement prévus en 2022 sont reportés en 2023.
- Alain GILLET donne un compte-rendu de la dernière commission Dunéo : Délégation de Service Public (DSP) qui va coûter entre 600 000 et 700 000 €. Les parois translucides vont être remplacées par des parois transparentes (jonction entre le bassin intérieur et le bassin nordique), un mur pour couper le vent est à l'étude (végétal ou pas).
- Mme de MICHIEL informe les membres du conseil municipal que la demande de la commune de Saint Sylvain d'intégrer la Cdc a été rejetée par les conseillers communautaires (14 pour, 18 contre et 4 nuls).
- Le devis complémentaire pour le radar pédagogique est accepté: le radar va être posé deux mois supplémentaires, dans l'autre sens de circulation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire

M Paul GENEST



Les conseillers,

Mr LEJEUNE

Mr GILLET

Mme de MICHIEL

Mme JEANNE

Mme BATAILLE

Mme MARTIN

M. PIERRE



Le Maire

Mme de GIBON

